



## Coronavirus Covid-19 – INFORMATION DU MARDI 24 MARS 2020 à 18h

Suite aux annonces gouvernementales instituant des mesures de confinement pour lutter contre la propagation du Coronavirus Covid-19, AgroBio Périgord s'adapte : ainsi, jusqu'à nouvel ordre, **toutes les réunions, formations, rencontres, sont reportées à une date ultérieure.**

**L'Assemblée Générale, initialement prévue le 30 mars, est également reportée.**

A ce jour, les bureaux sont **fermés au public** mais **le standard téléphonique reste ouvert au 05 53 35 88 18**. La plupart des salarié.es travaillent et sont joignables par mail et sur leurs portables : vous retrouverez toutes **leurs coordonnées sur ce lien (« l'équipe salariée »)**.

\* \* \*

### **Interdiction des marchés de plein vent**

L'annonce de fermeture des marchés de plein vent est un moyen de lutter contre la diffusion du virus mais est aussi synonyme d'une redirection de la demande alimentaire vers les grandes surfaces, ce qui est un sacré paradoxe !

Politiquement, économiquement et sanitaire, AgroBio Périgord pense que cette annulation ne doit pas s'appliquer de façon unilatérale et que partout où les conditions sanitaires peuvent être respectées, **il faut encourager les maires à maintenir les marchés ouverts**, ceux-ci ayant le pouvoir de demander une dérogation auprès du Préfet.

C'est important pour toutes les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en dehors de leur village/quartier mais aussi **pour éviter de pousser un flux de personnes dans les supermarchés où les conditions sanitaires peuvent ne pas être respectées.**

Ainsi, si votre mairie a décidé d'annuler votre marché, nous vous invitons à leur rappeler qu'il est possible de les maintenir ouverts si les conditions sanitaires sont respectées. [Cliquez ici pour télécharger le modèle de lettre](#) de l'une des structures du réseau FNAB qui peut vous servir de base pour contacter votre.

Le Ministère de l'Agriculture doit aussi proposer un dossier rappelant les consignes de sécurité pour la tenue des marchés afin que les Préfets puissent valider leur ouverture. La Préfecture de la Dordogne a joué le jeu en appelant les maires la semaine dernière pour les encourager à laisser les marchés ouverts (notamment sur la base de vos remontées de terrain). Cependant, l'allocution d'hier a rebattu les cartes et nous n'avons pas encore sa position officielle sur les suites qu'elle donnera aux dérogations demandées par les maires.

**Si vous contactez votre maire, merci de nous faire connaître son retour !** Nous envisageons de créer rapidement une cartographie des marchés ouverts pour communiquer auprès du grand public.

### Si votre marché est annulé, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- **Vente à la ferme / Paniers** : A l'heure actuelle, la vente à la ferme est toujours possible. **Nous vous invitons donc à vous regrouper** avec vos voisins pour proposer un marché à la ferme. Le paysan qui accueille chez lui doit s'assurer que les mesures barrières sont bien mise en place ([téléchargez ici le rappel de ces règles](#)). Si vous avez besoin de produits complémentaires (type produits laitiers, viande mais aussi une plus grande diversification de légumes ou de fruits par exemple), la plateforme Manger Bio Périgord peut éventuellement vous vendre des produits pour compléter votre gamme. Nous centraliserons vos besoins pour voir avec eux. AgroBio Périgord va réaliser une carte qui recense ces initiatives, marchés fermiers organisés à l'occasion et autres points de vente déjà existants pour, dès la semaine prochaine, communiquer largement auprès du grand public sur tout le département. Pour paraître sur cette carte, envoyez-nous les horaires d'ouverture du point de vente (ou modalités de commande des paniers) ainsi que les coordonnées de contact.  
**Point de vigilance pour les producteurs au forfait** : vous n'avez pas le droit de faire de l'achat revente.
- Si vous ne connaissez pas vos voisins, ou que vous n'avez pas assez de produits pour organiser vous-même un marché sur la ferme ou un système de paniers, contactez AgroBio Périgord qui tentera de vous mettre en contact avec des producteurs aux alentours pour rejoindre un marché fermier. Si vous avez l'habitude de travailler en vente directe, pour les éleveurs par exemple, et que vous voulez faire réseau, faites-le savoir pour qu'on le communique aux producteurs des autres filières à proximité de chez vous.
- Si vraiment ces deux solutions, ne sont pas possibles, nous essaierons de trouver un débouché avec le concours de la plateforme Manger Bio Périgord. Dans ce cas, il sera impératif de fournir **un état de vos stocks sur les 4 prochaines semaines**. La plateforme a récemment organisé une vente par panier, une logistique lourde à improviser mais qui peut être une vraie solution de repli. Il pourrait aussi être envisagé de mobiliser les maires pour organiser des *Drive* fermiers... Bref, tant qu'il y a des idées, il y a de l'espoir !

Pour toute question ou remontée à ce sujet vous pouvez contacter [m.julien@agrobioperigord.fr](mailto:m.julien@agrobioperigord.fr) ou au 0608073254.

### **Attestation de déplacement unique**

Après des discussions au niveau départemental, [cliquez ici pour télécharger la nouvelle attestation UNIQUE de déplacement pour les producteurs et leurs salariés](#). Vous pouvez vous déplacer uniquement avec cette attestation qui a une durée illimitée et qui remplace donc l'attestation de déplacement dérogatoire, qui était à produire pour chaque déplacement, et l'attestation professionnelle.

Si vous la remplissez pour vous-même, le nom de l'employeur et de la personne concernée est le même. Vous pouvez indiquer sur le document vos lieux prévisionnels de déplacements (localisation de vos parcelles, lieux de distribution...). Nous vous conseillons tout de même de toujours avoir sur vous, en complément, un document prouvant votre activité agricole type avis d'entreprise INSEE, affiliation MSA... Il n'est pas officiellement demandé mais cela peut permettre de faciliter les choses en cas de contrôle. Attention, le document unique ne couvre pas vos déplacements personnels !

## Indemnisation des pertes pour les producteurs

La FNAB travaille sur un plaidoyer en lien avec Solidarité Paysans et la Confédération Paysanne mais, pour le moment, sans réponse du Ministère. Une indemnité de 1500 € est possible pour ceux qui peuvent prouver qu'ils ont perdu 70% de leur chiffre d'affaires par rapport à mars 2019 sous réserve de validation par les services ([cliquez ici pour en savoir plus](#)). Cependant, il faut avoir le statut d'exploitant agricole, les cotisants solidaires ne sont pas couverts par cette mesure.

## Vente de plants

La FNAB n'a toujours pas de retour clair du Ministère sur la possibilité de vendre des plants aux particuliers... Nous vous tiendrons informés.

## Problèmes d'approvisionnement

Certain.es d'entre vous peuvent se retrouver confronté.es à des problèmes d'approvisionnement auprès de vos fournisseurs pour cause de fermetures ou indisponibilités, que ce soit en terme de produits/intrants comme de matériel. AgroBio Périgord vous invite à lui faire connaître tout problème de cet ordre afin de mobiliser le réseau pour vous aider à trouver des solutions le plus rapidement possible.

Pour vous tenir informé.es et télécharger les documents utiles, rendez-vous sur [www.agrobioperigord.fr](http://www.agrobioperigord.fr) !

Si vous avez des questions à faire remonter à la FNAB ou des questions plus spécifiques sur la Dordogne, vous pouvez contacter Marine JULIEN : [m.julien@agrobioperigord.fr](mailto:m.julien@agrobioperigord.fr) ou au 0608073254.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>